CAP Électricien

Mis à jour le 29 mai 2024

Conditions d'entrée et prérequis

Ce CAP en alternance se prépare en 2 ans après la 3ème. En fonction du profil et des besoins de l'élève, le diplôme peut aussi se préparer en 1 ou 3 ans.

Niveau d'entrée

Sans diplôme

Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

Public visé

Être âgé de 16 à 29 ans, avec un projet de contrat d'apprentissage. Dérogations sous conditions. Pas de condition d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap (RQTH).

Rythme

Alternance

Durée en centre

800 heures

Validation

Obtention du CAP ÉLECTRICIEN. En cas d'échec au diplôme, des blocs de compétences pourront être délivrés en fonction des résultats obtenus dans les différentes unités certificatives mentionnées dans la rubrique « modalités d'évaluation ».

Modalités d'évaluation

Conformes au référentiel de certification du diplôme. Contrôle continu, contrôles en cours de formation et/ou épreuves terminales.

Objectifs professionnels

Le titulaire de ce CAP intervient en tant qu'électricien dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures. Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques et des réseaux de communication. Il intervient, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution d'énergie.

Contenu

Activités professionnelles : Préparer les opérations de réalisation, Mise en service et maintenance, Réaliser une installation, Mettre en service d'une installation, Assurer la maintenance d'une installation, Communiquer sur son activité.

Connaissances générales et techniques associées : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique, Mathématiques, Sciences physiques et chimiques, Chaîne d'énergie, Chaîne d'information, Grandeurs électriques-mécaniques et dimensionnelles, Ressources et outils professionnels, Qualité, Sécurité, Environnement, Communication professionnelle.

Modalités pédagogiques

Intégration dans une classe d'élève ou d'étudiant du Lycée partenaire du CFA.
Alternance de périodes de formation en Lycée et de périodes de formation en entreprise selon calendrier établi.

Profil des intervenants

Enseignants de l'Éducation nationale.

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Méthodes pédagogiques

En lycée : apports théoriques, mises en situation, travaux pratiques, exposés, débats, études cas. Utilisation des plateaux techniques et équipements, CDI, cours à distance…

En entreprise : apprentissage basé sur l'expérience et la réalisation d'activités et de tâches en lien avec le diplôme préparé. L'apprenti est guidé et accompagné par un maître d'apprentissage.

Moyens pédagogiques

Plateaux techniques adaptés aux compétences professionnelles du diplôme

CAP Électricien

Unités certificatives (blocs de compétences) constitutives du diplôme :
UP1 : Réalisation d'une installation
UP2 : Mise en service d'une installation
UP3 : Maintenance d'une installation
UG1 : Français / Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
UG2 : Mathématiques et Sciences physiques et chimiques
UG3 : Éducation physique et sportive
Unité facultative : Langue vivante

Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

Nombre de participants

Variable selon le nombre de places disponibles dans les classes.

Entrée et sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Code RNCP : RNCP38401
- Code diplôme : 50025524

préparé – salles de cours équipées – ordinateurs – centre de ressources – espace numérique de travail.

Durée

Durée moyenne de la formation en centre pour un contrat de 2 ans : 800 heures. La durée de la formation sera ajustée en fonction de la durée du contrat et des acquis de l'apprenti dans le respect des minima réglementaires.

Délais et modalités d'accès

Entrée de septembre à novembre principalement.
Autres périodes d'intégration sous conditions.

Financements possibles

Entreprises relevant du secteur privé : application des niveaux de prise en charge définis par France Compétences. Coûts de la formation pris en charge par les OPCO. Frais annexes (hébergement, restauration, 1er équipement, mobilité internationale, handicap) pris en charge par les OPCO sous conditions.
Organisations relevant du secteur public : application des niveaux de prise en charge définis par chaque fonction publique.

Poursuite de parcours

Insertion professionnelle : Le titulaire de ce CAP peut travailler en tant qu'électricien installateur, qu'électromécanicien, qu'électricien du bâtiment, qu'électrotechnicien, que monteur câbleur dans une entreprise artisanale ou au sein d'une PME du bâtiment.

Poursuite d'études : Possibilité de poursuivre en mention complémentaire (MC) Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile, Maintenance en équipement thermique individuel, Réalisation de circuits oléo hydrauliques et pneumatiques ou Sécurité civile et d'entreprise, ou en bac professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques, ou en brevet professionnel (BP) Électricien(ne), Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air, Métiers de la piscine ou Monteur en installations du génie climatique et sanitaire.

Passerelles et Equivalences : En fonction du parcours de formation des équivalences et passerelles sont envisageables, se renseigner auprès du lycée ou du CIO.

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Accompagnement spécifique au projet et durant la formation en lien avec notre référent handicap.

Réseau

CAP Électricien

- GIP FCIP – CFA de l'académie de Reims
- 17, boulevard de la Paix CF 50033
  51722 REIMS CEDEX
- cfa@ac-reims.fr
- Marne : 07 76 15 77 62
  Ardennes : 06 13 02 47 51
  Haute-Marne et Aube Est : 06 17 83 54 69
  Aube : 06 27 48 88 64
- cfa.gipfcip-reims.fr
- SIRET : 185 109 063 00031